



BRETAGNE OUEST ACCESSION



Qui sommes-nous

Bretagne Ouest accession, société coopérative d'intérêt collectif HLM, est la **filiale de l'OPAC de Quimper-Cornouaille dédiée à l'accession sociale à la propriété**. Créée en 2009, elle développe son activité sur les départements du Finistère et du Morbihan.

Nos missions

1. Construire des logements de qualité pour tous

Nous plaçons la qualité au cœur de notre action. Nous proposons une offre d'habitat adaptée à la demande, située à proximité des services, des équipements publics et des bassins d'emploi. Nos logements sont construits dans le respect des dernières normes énergétiques et environnementales. Ils sont livrés « clé en main », aménagements intérieurs et extérieurs inclus (salle de bains, terrains engazonnés, plantés et clôturés, ...). Nos programmes bénéficient de l'expertise et du savoir-faire de nos équipes pluridisciplinaires.

2. Favoriser l'accession à la propriété aux revenus modestes

Grâce à nos programmes, nous proposons des produits adaptés à tous les budgets : terrains viabilisés, maisons, appartements, neufs ou anciens. Avec le dispositif Prêt Social à la Location-Accession (PSLA), nous permettons à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas d'apport personnel de devenir propriétaires de leur maison ou appartement. Cette diversité d'offre permet de faciliter le parcours résidentiel du plus grand nombre.





BRETAGNE OUEST ACCESSION

Pourquoi construire des logements PSLA ?



Le Prêt Social Location Accession (PSLA) permet de **devenir propriétaire d'un logement neuf en toute sécurité**. C'est un dispositif simple et sans risque pour vos administrés.

LE PRINCIPE

Accéder à la propriété en 2 temps :

Phase 1 - Le logement est loué contre le versement d'une redevance location/acquisition pendant 3 ans maximum.

Phase 2 - Le logement est acheté en levant l'option d'achat. Le prix de cession du logement correspond au prix fixé dans le contrat de location-accession minoré à chaque date anniversaire de 1%. L'épargne constituée lors de la phase locative participe à l'apport personnel.

LES GARANTIES

En cas d'accident de la vie (décès, divorce, chômage, mobilité professionnelle...) :

- Garantie de rachat
- Garantie de relogement dans le parc locatif social

LES CONDITIONS D'OBTENTION

- Acheter un logement neuf pour en faire sa résidence principale
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds du PSLA : par exemple, **en 2022 pour un ménage avec 2 enfants, le revenu fiscal de référence N-2 (2020) doit être inférieur à 43 273 €**.

LES AVANTAGES D'UN ACHAT EN PSLA

- TVA à taux réduit
- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- Frais de notaire réduits
- Possibilité lors de la levée d'option de financer votre logement avec le PTZ et le prêt Accession d'Action Logement

Nos atouts

